

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION



COMMUNE de SAINTE COLOMBE
LES BEGUES
05700 SAINTE COLOMBE

Département Prefecture des Hautes-Alpes
Arrondissement
Canton SERRES

Arrêté N° 01-04072023

(Circulation interdite)

Nous, Maire de la Commune de SAINTE COLOMBE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de : ENTREPRISE COLAS Représentée par M. BONNAIRE Franck (Conducteur de Travaux)
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident : CHEMIN DE L'ADRECH à 05700 SAINTE-COLOMBE
CONSIDÉRANT les travaux à réaliser : Revêtement de chaussée en tri-couche

ARRETONS :

Article 1^{er}.

A compter du 11 juillet 2023 (7 heures 30) jusqu'au 21 juillet 2023 (18 heures) la circulation sera interdite dans sa section comprise CHEMIN DE L'ADRECH

Article 2.

Le dispositif mis en place : ROUTE BARRÉE (fermeture temporaire / interdiction de circulation et de stationnement sur la zone des travaux).

Article 3.

A l'approche du chantier, sur le chantier même ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Maire de la commune,
 - M. ou Mme le Commissaire de police ou M. ou Mme le Commandant du groupement de Gendarmerie de LARAGNE-MONTEGLIN
 - M. ou Mme le Directeur de l'entreprise chargée des travaux,
 - M. ou Mme le Directeur départemental des Territoires,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

à SAINTE COLOMBE

Le 04/07/2023



Maire, Jean-Pierre ROUX

Signature et cachet